



**REGLEMENT DE LA COUPE  
CROSS-COUNTRY 2024  
DE NOUVELLE-CALEDONIE**



**Comité Régional  
de CYCLISME  
Nouvelle-Calédonie**

# COUPE VTT XC 2024 DE NOUVELLE-CALEDONIE

## Article 1 – PRESENTATION

L'objectif de la Coupe VTT de Nouvelle Calédonie est d'encourager la participation régulière des licencié(e)s "compétition", et notamment des jeunes et des féminines aux épreuves VTT XC. Le présent règlement a été élaboré par la commission VTT du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle Calédonie (CRCNC).

Tout coureur qui prend part à cette coupe se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle de la commission des arbitres pour l'application du présent règlement. La Commission VTT du CRCNC se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement de la coupe VTT.

Pour tout point non traité par ce présent règlement, se référer à la réglementation fédérale.

### PARTICIPATION :

La coupe VTT 2024 de N.-C. est ouverte uniquement aux licencié-e-s FFC "compétition" ou "jeunesse" dans les catégories Access, U15 et U17 du CRCNC pour la saison 2024.

La participation de non-licencié-é FFC "compétition" aux épreuves de la coupe est autorisée, cependant ils n'intégreront pas le classement. Ils devront néanmoins souscrire un "*pass découverte*" pour cela.

Les coureurs appartenant à un club affilié à un autre comité régional ou licenciés dans une fédération étrangère affiliée à l'UCI, pourront participer aux épreuves comptant la coupe, mais ne pourront prétendre au classement « coupe VTT 2024 ».

Dans le cas où le non-licencié-é prend une licence "compétition" en cours d'année, il ne pourra intégrer le classement de la « coupe VTT » et gagner des points qu'à compter de la date de sa prise de licence.

## Article 2 – CATEGORIES

Les coureurs sont répartis dans les catégories suivantes :

| CATEGORIE       | AGE (au 31/12/24)  |
|-----------------|--------------------|
| U15 filles      | Entre 13 et 14 ans |
| U15 garçons     | Entre 13 et 14 ans |
| U17 filles      | Entre 15 et 16 ans |
| U17 garçons     | Entre 15 et 16 ans |
| U19 filles      | Entre 17 et 18 ans |
| U19 garçons     | Entre 17 et 18 ans |
| Access 1 femmes |                    |
| Access 1 hommes |                    |
| Access 2 femmes |                    |
| Access 2 hommes |                    |
| Access 3 femmes |                    |
| Access 3 hommes |                    |
| Access 4 hommes |                    |

### SUR-CLASSEMENT :

Le sur-classement des coureurs dans n'importe quelle catégorie ne sera pas possible.

Ceci en correspondance avec la réglementation fédérale française.

Aucune exception ne pourrait avoir lieu, même sur demande après au CRCNC.

### Article 3 – LES DROITS D’INSCRIPTIONS

*Ils seront arrêtés au mercredi précédant le week-end de course.*  
Ils sont à la libre appréciation de l’organisateur.

*Le dopage est prohibé, tout comme l’alcool et les drogues.*  
*Il est interdit de fumer sur le circuit.*  
*Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.*

### Article 4 – MATERIELS

Les vélos admis dans les épreuves doivent répondre aux normes FFC et UCI en vigueur.  
Les coureurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu’ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Les participants doivent obligatoirement porter le maillot officiel de club auquel ils appartiennent.  
Le coureur qui ne respectera pas ces dispositions se verra infligé une pénalité de 10 points.

Le coureur devra porter le ou les dossards qui lui aura été remis par l’organisateur, sans y avoir apporté aucune modification.

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés sur les épreuves VTT.

Les caméras d’actions type “GOPRO” et autres marques sont interdites sur le VTT et/ou sur le pilote en **COURSE**.  
Selon le cas, et sous certaines conditions elles pourront être acceptées lors des reconnaissances après une demande faite auprès du président des commissaires.

Les systèmes audio (enceinte, casque, écouteur etc...) sont interdits sur l’ensemble de la compétition pour des raisons de sécurité mais aussi pour éviter la gêne occasionnée aux autres participants notamment avec les enceintes.

### Article 5 – LE FORMAT DE COURSE

Le format de course doit être en conformité suivant la réglementation FFC.

### Article 6 – LES PARCOURS

Ils doivent être en conformités avec la réglementation FFC, en termes de temps et de distances. Les différents formats de cross-country sont autorisés dans le strict respect de la réglementation fédérale. Pour les XCO et XCC, un nombre de tours successifs en fonction des catégories seront transmis par l’organisation. La difficulté du parcours ainsi que ses éventuelles spécificités devront être communiquées par l’organisateur.

## Article 7 – CALENDRIER DES EPREUVES DE LA COUPE VTT

Les épreuves comptabilisées sont celles identifiées dans l'annexe 1.

## Article 8 – GRILLE DES POINTS

| PLACE | Épreuves individuelle | PLACE | Épreuves individuelle |
|-------|-----------------------|-------|-----------------------|
| 1     | 400                   | 21    | 324                   |
| 2     | 390                   | 22    | 322                   |
| 3     | 381                   | 23    | 320                   |
| 4     | 373                   | 24    | 318                   |
| 5     | 366                   | 25    | 316                   |
| 6     | 360                   | 26    | 314                   |
| 7     | 355                   | 27    | 312                   |
| 8     | 351                   | 28    | 310                   |
| 9     | 348                   | 29    | 308                   |
| 10    | 346                   | 30    | 306                   |
| 11    | 344                   | 31    | 304                   |
| 12    | 342                   | 32    | 302                   |
| 13    | 340                   | 33    | 300                   |
| 14    | 338                   | 34    | 299                   |
| 15    | 336                   | 35    | 298                   |
| 16    | 334                   | 36    | 297                   |
| 17    | 332                   | 37    | 296                   |
| 18    | 330                   | 38    | 295                   |
| 19    | 328                   | 39    | 294                   |
| 20    | 326                   | 40    | 293                   |

Un coefficient de difficulté sera mis en place pour les manches avec un choix de distance, comme le PROTOUR. Les distances minimales seront comptabilisées avec un coefficient de 0.75, à la différence de la grande distance avec un coefficient de 1.

Voir l'annexe 1 pour le coefficient suivant les compétitions.

Un BONUS de **50 points** sera attribué à tout coureur ayant effectué toutes les épreuves de la coupe VTT.

Rappel : **Les non-licenciés ne rentrent pas dans la grille des points**. Un non-licencié ne figure donc pas au classement général de la coupe.

Un coureur classé DNS (non partant) ou DNF (abandon) ne gagnera aucun point.

Pour les coureurs DNF leur course sera comptabilisée dans le classement de la coupe VTT malgré cela.

## Article 9 – CLASSEMENTS

Les classements sont établis par catégorie et après officialisation par le président du jury des arbitres.

## COUPE VTT XC 2024 DE NOUVELLE-CALEDONIE

Un classement individuel par catégorie sera établi pour chaque course de la coupe vtt et diffusé par mail aux clubs. Il en sera de même pour le classement général.

La participation au protocole à l'issue de chacune des épreuves est obligatoire pour les récompensés.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club et chaussures fermées. Sur dérogation, si l'organisateur en fait la demande au CRCNC, il pourra être accepté, sous conditions, qu'un T-shirt, casquette... soit remis lors de la remise protocolaire.

En cas d'absence du coureur au protocole et/ou de manquement aux présentes dispositions, des sanctions sportives pourront être décidées par ou commission des arbitres. Le président de la commission des arbitres est le seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

### Article 10 – PENALITES

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements du CRCNC, de la FFC et de l'UCI, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

### Article 11 – RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement d'une épreuve ou les comportements des autres coureur.euse.s et les réclamations concernant le classement doivent être déposées par mail à l'adresse : [com-arbitre@crc.nc](mailto:com-arbitre@crc.nc) au plus tard 24 heures après de la diffusion des résultats par le club organisateur ou le CRCNC.

### Article 12 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur doit se conformer au règlement intérieur du CRCNC et à la réglementation FFC en matière de dispositions réglementaires pour les organisations d'épreuves (sécurité, moyens matériels, humains et logistiques).

Une fois l'épreuve réalisée, les arbitres, ou à défaut l'organisateur, devront transmettre dans les plus brefs délais (maxi 15 jours) à la commission VTT du CRCNC les éléments suivants, afin de valider la course :

- La feuille d'émargement,
- Les classements par catégories,
- Le rapport de course.

Les éléments pourront être transmis par courriel à [infos@crc.nc](mailto:infos@crc.nc) et [com-vtt@crc.nc](mailto:com-vtt@crc.nc).

### Article 13 – TITRES ET RECOMPENSES

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées.

Afin d'être déclaré vainqueur de la coupe, un concurrent devra avoir pris le départ d'au moins 3 courses. Le CRCNC se réserve le droit toutefois et par dérogation sur proposition de la commission VTT d'abaisser cette limitation pour des catégories qui l'exigeraient.

## COUPE VTT XC 2024 DE NOUVELLE-CALEDONIE

14 titres de Vainqueur de la coupe VTT de Nouvelle Calédonie seront potentiellement décernés à l'issue de la saison :

- Vainqueur U15 Filles
- Vainqueur U15 Garçons
- Vainqueur U17 Filles
- Vainqueur U17 Garçons
- Vainqueur U19 Filles
- Vainqueur U19 Garçons
- Vainqueur Access 1 Femmes
- Vainqueur Access 1 Hommes
- Vainqueur Access 2 Femmes
- Vainqueur Access 2 Hommes
- Vainqueur Access 3 Femmes
- Vainqueur Access 3 Hommes
- Vainqueur Access 4 Hommes

**Cérémonie de remise des prix de la Coupe** : En fin de saison, le CRCNC organisera une cérémonie protocolaire de remise des titres avec remise du maillot de vainqueur, trophées et/ou récompenses. La présence des trois premiers coureurs de chaque catégorie est obligatoire le jour de la remise des prix.

### Article 14 - DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves et aux cérémonies protocolaires, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.



## ANNEXE 1 : Calendrier 2024

des épreuves concernées par la Coupe VTT

| Date  | N° Epreuve | Intitulé de l'épreuve | Organisateur         | Lieu                      | Catégories         | Coefficient            |
|-------|------------|-----------------------|----------------------|---------------------------|--------------------|------------------------|
| 14/04 | 1          | Prix PORTERAT         | VCC                  | Tontouta                  | U15 – U17 - Access | 1                      |
| 21/04 | 2          | PROTOUR Tina          | SPORTPRO / PRO EVENT | Tina                      | U15 – U17 - Access | 20km : 0.75 / 30km : 1 |
| 27/04 | 3          | XC Auberge du pêcheur | CSB                  | Nessadiou                 | U15 – U17 - Access | 1                      |
| 28/04 | 4          | XC ROBELIN            | CSB                  | Nessadiou                 | U15 – U17 - Access | 1                      |
| 16/06 | 6          | Prix Francine MOGLIA  | JSLF                 | La Foa                    | U15 – U17 - Access | 1                      |
| 06/07 | 7          | PROTOUR Déva          | SPORTPRO / PRO EVENT | Bourail                   | U15 – U17 - Access | 25km : 0.75 / 30km : 1 |
| 11/08 | 8          | XC Thierry CHENEVIER  | VTT PASSION          | Ouatom                    | U15 – U17 - Access | 1                      |
| 18/08 | 5          | PROTOUR PGF           | SPORTPRO / PRO EVENT | Parc des Grandes Fougères | U15 – U17 - Access | 18km : 0.75 / 34km : 1 |
| 22/09 | 9          | PROTOUR Pérignon      | SPORTPRO / PRO EVENT | Parc de la Rivière Bleue  | U15 – U17 - Access | 20km : 0.75 / 33km : 1 |
| 20/10 | 10         | XC Déva               | CTNC                 | Bourail                   | U15 – U17 - Access | 1                      |
| 10/11 | 11         | XC Koumac             | EDN                  | Koumac                    | U15 – U17 - Access | 1                      |